



MARCHES PUBLICS DE TAVAUX

Commune de Sathonay-Camp

Avis Appel Public à Concurrence

Nom et adresse du maitre d'ouvrage

Commune de Sathonay-Camp - 2 place Joseph Thévenot – 69 580 SATHONAY CAMP

Objet du marché : Construction d'un préau et de sanitaires de cour pour l'école élémentaire

Procédure : Marché de travaux à procédure adaptée (article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016)

Désignation des lots :

- LOT 01 – MAÇONNERIE
- LOT 02 – CHARPENTE COUVERTURE MURS OSB ET BARDAGE
- LOT 03 – MENUISERIES EXTERIEURES ACIER
- LOT 04 – PLATRERIE PEINTURE FAUX PLAFOND
- LOT 05 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- LOT 06 – CARRELAGE FAIENCES
- LOT 07 – PLOMBERIE SANITAIRES VENTILATION
- LOT 08 – ELECTRICITE
- LOT 09 – FONDATIONS SPECIALES

Date de commencement des travaux : avril 2019

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Celles prévues à l'article 50 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères du règlement de consultation.

Date limite de réception des offres : le 4 mars 2019 à 12h00

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Les pièces du dossier de consultation sont téléchargeables à l'adresse suivante :

www.ville-sathonaycamp.fr, ou sur la plateforme synapse (<http://sathonaycamp.synapse-entreprises.com>). L'équipe support de SYNAPSE Entreprises peut aider les entreprises à s'enregistrer gratuitement et leur expliquer le cadre de la démarche. (par mail sur info@synapse-entreprises.com ou au 01.72.33.90.70).

Renseignements administratifs : En Mairie, Mme Bonnefond (finances@ville-sathonaycamp.fr ou 04 78 98 98 33)

12- Modalités de remise des offres : Les plis seront adressés par voie électronique sur notre profil acheteur à l'adresse suivante : <http://sathonaycamp.synapse-entreprises.com>

13. Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

14. Date d'envoi du présent avis à la publication : le 07 février 2019